



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/72
29 janvier 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Onzième session

Genève, 8-14 mars 2007

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ*

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement:
 - a) Collaboration avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA).
4. Les accords internationaux d'investissement et leur contribution au développement.
5. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.
6. Rapport des organes subsidiaires de la Commission.
7. Application des recommandations de la Commission:
 - a) Collaboration avec des organisations internationales et régionales concernant leurs travaux dans le domaine de l'investissement.

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

8. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

Introduction

1. À sa vingt-troisième session extraordinaire, dans le contexte de l'examen à mi-parcours de la onzième session de la Conférence, le Conseil du commerce et du développement a recommandé de renforcer la formation de consensus à la CNUCED, en particulier en s'efforçant d'élaborer, pour les commissions, des ordres du jour ciblés ayant également un caractère d'actualité, notamment en se concentrant sur un ou deux grands thèmes d'intérêt mutuel et, selon les demandes, sur un examen de politique générale consacré aux différentes régions, tour à tour; en veillant à ce que, selon qu'il convient, les commissions tiennent compte des travaux des réunions d'experts dans leurs débats de fond; et en s'assurant que, pour faire progresser le processus de formation de consensus, les réunions intergouvernementales aboutissent à des résultats axés sur le développement, y compris des options stratégiques, faisant l'objet d'un accord ponctuel (TD/B(S-XXIII)/7 (Vol. I), par. 32 b), e) et f)).

2. À cette fin, la Commission sera saisie des rapports des réunions d'experts des mois précédents, de la documentation établie par le secrétariat sur les questions de politique générale à examiner, ainsi que de rapports relatifs à des examens de la politique d'investissement de deux pays et à l'application des recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement d'un autre pays.

Point 1: Élection du Bureau

3. L'article 18 du règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres (quatre membres présentés conjointement par les groupes A et C, deux membres par le groupe B et un membre par le groupe D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale).

4. Conformément au cycle de roulement établi après la neuvième session de la Conférence, le Bureau de la Commission à sa onzième session sera constitué comme suit: président – groupe A (Asie); rapporteur – groupe B; vice-présidents – trois pour les groupes A et C, un pour le groupe B et un pour le groupe D.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. La onzième session de la Commission se tiendra du 8 au 14 mars 2007. La Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa onzième session et les thèmes des réunions d'experts correspondantes à la séance plénière de clôture de sa dixième session (6-10 mars 2006).

6. Concernant l'organisation des travaux de la session, la Commission disposera de cinq jours ouvrables et devrait achever ses travaux le mercredi 14 mars 2007 à 18 heures. La première séance plénière, le jeudi 8 mars, sera consacrée aux questions de procédure. Les déclarations des groupes régionaux seront prononcées au cours de la troisième séance plénière, le matin du lundi 12 mars 2007.

7. Le secrétariat établira un programme détaillé, qui sera distribué le premier jour de la session.

Documentation

TD/B/COM.2/72 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3: Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement

8. Au titre de ce point, la Commission devrait examiner la hausse des investissements directs à l'étranger des pays en développement et des pays en transition et ses incidences sur le développement, ainsi que le rôle de l'investissement étranger direct (IED) dans les industries extractives. À cette fin, le secrétariat a établi une note thématique sur quelques grandes questions soulevées par le nouveau paysage de l'IED qui permettra d'orienter les discussions. Il présentera aussi brièvement les principales conclusions du *World Investment Report 2006* (Rapport sur l'investissement dans le monde).

9. La Commission se penchera aussi sur les résultats des deux réunions d'experts organisées conformément aux décisions qu'elle avait adoptées à sa dixième session. La première – Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives – s'est tenue du 4 au 6 septembre 2006, la seconde – Réunion d'experts sur les IED dans le secteur des ressources naturelles – du 20 au 22 novembre 2006. Les rapports de ces réunions seront présentés par leurs présidents respectifs afin d'orienter les discussions. En outre, conformément à la décision que la Commission avait adoptée à sa dixième session, une réunion spéciale d'experts sur la promotion des politiques d'investissement, en particulier dans l'optique du développement, s'est déroulée les 23 et 24 novembre 2006. La Commission sera saisie d'un rapport succinct sur les résultats de cette réunion.

10. Au titre du point 3, la Commission tiendra une séance conjointe avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) le jeudi 8 mars 2007. Un débat de haut niveau sera consacré à l'émergence de nouvelles formes d'IED et de nouveaux acteurs dans ce domaine.

Documentation

UNCTAD/WIR/2006	<i>World Investment Report 2006: FDI from Developing and Transition Economies: Implications for Development</i>
TD/B/COM.2/77	Le nouveau paysage de l'IED: quelques grandes questions. Note du secrétariat de la CNUCED
TD/B/COM.2/EM.19/3	Rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives

TD/B/COM.2/EM.20/3	Rapport de la Réunion d'experts sur les IED dans le secteur des ressources naturelles
TD/B/COM.2/AHM.1/3	Rapport de la Réunion spéciale d'experts sur la promotion des politiques d'investissement, en particulier dans l'optique du développement

Point 4: Les accords internationaux d'investissement et leur contribution au développement

11. Ces dernières années ont vu se multiplier les accords internationaux d'investissement aux niveaux bilatéral, régional et interrégional. L'univers des accords internationaux d'investissement devient aussi plus complexe, les dispositions de fond de la nouvelle génération d'accords étant de plus en plus élaborées. En conséquence, les relations internationales dans le domaine de l'investissement sont de plus en plus compliquées à gérer – aussi bien pour les pays que pour les entreprises – car les accords internationaux d'investissement constituent un réseau à plusieurs niveaux et à plusieurs volets. Ces difficultés sont aggravées par le nombre croissant de différends entre investisseurs et États et par la nouvelle jurisprudence internationale dans ce domaine. Cela a des incidences graves sur le développement, en particulier celui des pays en développement.

12. Au titre de ce point, la Commission examinera les tendances récentes des accords internationaux d'investissement et en particulier leur impact sur le développement. Dans le cadre de l'évolution rapide du système international d'investissement, la Commission accordera une attention particulière à la «nouvelle génération» d'accords bilatéraux d'investissement et à leurs incidents systémiques sur l'élaboration des orientations au niveau international.

13. La Commission sera saisie d'une note thématique du secrétariat intitulée «établissement de règles en matière d'investissement international: tendances, questions nouvelles et incidences» qui illustre les tendances récentes des accords internationaux et l'évolution des accords bilatéraux, sur lesquels repose le système de règles internationales en matière d'investissement. Dans cette note, le secrétariat traite des problèmes systémiques et des incidences sur le développement, et trace des perspectives.

Documentation

TD/B/COM.2/73	Établissement de règles en matière d'investissement international: tendances, questions nouvelles et incidences. Note du secrétariat de la CNUCED
---------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Point 5: Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales

14. La Commission sera saisie de deux rapports, respectivement consacrés à la politique d'investissement du Maroc et à celle de la Zambie. Les discussions se dérouleront de la même façon qu'aux précédentes sessions, qui s'était révélée efficace pour comprendre la diversité des expériences en matière de développement, alimenter le débat et contribuer à la diffusion des meilleures pratiques concernant les politiques d'investissement. Chaque groupe d'examen se composera d'un représentant de haut niveau du gouvernement intéressé et de représentants

du secteur privé national et du secteur privé international. Le secrétariat et le représentant de haut niveau présenteront le rapport national, qui sera suivi d'observations de la part des membres du groupe d'examen et d'un débat général. Comme à la précédente session, les débats auxquels auront donné lieu l'examen seront résumés par le secrétariat dans le rapport final de la Commission.

15. En outre, la Commission sera saisie du rapport sur l'application des recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement de l'Ouganda qui s'est déroulé en 2000. La suite donnée par le Gouvernement ougandais aux recommandations de la CNUCED est évaluée dans ce rapport.

Documentation

TD/B/COM.2/76	Résumé de l'examen de la politique d'investissement du Maroc
UNCTAD/ITE/IPC/2006/16	Examen de la politique de l'investissement du Maroc
UNCTAD/ITE/IPC/2006/14	Examen de la politique d'investissement de la Zambie
TD/B/COM.2/75	Rapport sur l'application des recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement de l'Ouganda
TD/B/COM.2/75/Add.1	Rapport sur l'application des recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement de l'Ouganda – Annexes

Point 6: Rapports des organes subsidiaires de la Commission

16. Au titre de ce point, la Commission examinera le rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) sur sa vingt-troisième session, au cours de laquelle celui-ci a examiné des questions relatives à l'application pratique des normes internationales d'information financière (IFRS) ainsi qu'à la responsabilité et à la gouvernance d'entreprise.

17. La Commission sera aussi saisie du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa septième session.

Documentation

TD/B/COM.2/ISAR/35	Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingt-troisième session
TD/B/COM.2/CLP/57	Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa septième session

Point 7: Application des recommandations de la Commission

18. Les lignes directrices adoptées par le Conseil du commerce et du développement à sa dix-neuvième session extraordinaire (TD/B(S-XIX)/7) disposent que «l'ordre du jour des commissions continuera d'inclure un point consacré au suivi et à la mise en œuvre des recommandations passées. Le secrétariat rendra compte de ce qu'il a fait pour donner suite aux recommandations qui lui étaient adressées, et les États membres seront invités à faire état de leur propre activité de mise en œuvre dans les déclarations prononcées en Commission.». Dans ce contexte, le secrétariat de la CNUCED a établi un rapport intérimaire sur l'application des recommandations concertées adoptées à la dixième session de la Commission. Le Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises donnera aussi un aperçu des activités réalisées en 2006.

Documentation

TD/B/COM.2/74

Application des recommandations de la Commission

UNCTAD/ITE/2007/1

Rapport d'activité de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises, 2006

Point 8: Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission

19. Un projet d'ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission sera présenté pour examen et adoption.

Point 9: Questions diverses

20. Au titre de ce point, la Commission sera informée des travaux d'une réunion parallèle d'experts sur l'IED, la technologie et la compétitivité qui est organisée conjointement avec l'Université d'Oxford.

Point 10: Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

21. Le rapport de la Commission sera soumis au Conseil du commerce et du développement à sa quarante et unième réunion directive, en avril 2007.
